



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

**Quinzième session**

**Réunion à distance, 16 et 18 mars et 1<sup>er</sup> avril 2021**

**Rapport du Comité chargé de la mise en œuvre et  
du renforcement des capacités**

**Point 11.1 de l'ordre du jour**

**Document établi par le Secrétariat de la CIPV**

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>
Section 1. Introduction
Section 2. Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités
Section 3. Programme mondial de surveillance de la santé des plantes
Section 4. Programme relatif aux conteneurs maritimes (informations à venir dans le document CPM 2021/27)
Section 5. Programme relatif au commerce électronique
Section 6. Programme relatif aux obligations des pays en matière d'établissement de rapports
Section 7. Programme relatif à la prévention et au règlement des différends
Section 8. Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV
Section 9. Ajustements apportés à la liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités (informations à venir dans le document CPM 2021/29)
Section 10. Guides et matériel pédagogique
Section 11. Ressources en ligne pour la mise en œuvre et le renforcement des capacités
Section 12. Projets
Section 13. Suivi et évaluation
Section 14. Évaluations des capacités phytosanitaires
Section 15. Récapitulatif des décisions demandées à la CMP

## **Section 1. INTRODUCTION**

- [1] Le présent rapport contient un résumé des activités menées par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (le Comité) en 2019 et en 2020. Ces activités ont pour objet d'appuyer la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et des normes et des recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) par les parties contractantes en renforçant les capacités phytosanitaires de ces dernières. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des travaux du Comité et développe quelques-unes des activités majeures dans des sections distinctes.
- [2] Pour plus de commodité, les décisions demandées à la CMP tout au long de ce document sont récapitulées à la fin du rapport.

## **Section 2. COMITÉ CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

- [3] En 2019, le Comité s'est réuni en mai et en novembre, et des observateurs ont été invités à participer à la seconde réunion. Le Comité a donné des indications pour les activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités, lesquelles comprennent plusieurs programmes, dont deux sont placés sous la direction d'un sous-groupe du Comité et plusieurs autres sous celle d'une équipe du Comité. Des résumés des activités (programmes) sont donnés ci-après.
- [4] De nombreux experts ont également apporté leur contribution aux travaux du Comité et ce dernier voudrait inviter la CMP à remercier ceux d'entre eux qui ont pris congé ou qui ont participé à la publication d'un guide ou de matériel pédagogique en 2019 ou en 2020. La liste de ces experts est fournie ci-après.
- [5] En 2020, du fait des restrictions des déplacements et des réunions en présentiel dans le contexte de la crise sanitaire mondiale, le Comité est convenu de poursuivre ses travaux en ligne.
- [6] C'est dans ce contexte particulier que le Bureau de la CMP a demandé au Secrétariat de la CIPV d'inviter les membres du Comité nouvellement sélectionnés à se joindre aux discussions de ce dernier en qualité d'observateurs et de prolonger le mandat des membres du Comité jusqu'en novembre 2020. Une séance d'orientation en ligne a été proposée aux observateurs pour les aider à se préparer et leur présenter les activités du Comité. Par ailleurs, deux séances de formation ont été organisées pour faciliter la participation des membres et des observateurs du Comité en leur permettant d'acquérir les compétences de base nécessaires pour suivre des réunions en ligne.
- [7] Onze (11) réunions en ligne du Comité ont été organisées sur les questions suivantes:

### **2.1 Point à l'intention du Comité**

- [8] La première réunion en ligne a permis de présenter au Comité un exposé du Secrétariat de la CIPV et du Bureau sur la situation générale et sur l'élaboration du matériel d'apprentissage électronique dans le cadre du Projet de facilitation des échanges du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)<sup>1</sup>.

### **2.2 Plan de mise en œuvre des guides et du matériel pédagogique**

- [9] Les deuxième et quatrième réunions en ligne ont été consacrées à l'examen du projet de plan de mise en œuvre des guides et du matériel pédagogique. Le Comité s'est penché sur les moyens d'améliorer la communication et la promotion afin d'accroître le taux d'adoption des guides et du matériel pédagogique existants de la CIPV. Le Comité a décidé de se concentrer sur trois thèmes pour le plan de mise en œuvre (zones exemptes d'organismes nuisibles, situation de ces organismes et surveillance).

### **2.3 Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités**

- [10] Au vu du nombre de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités (33), le Comité a décidé de prévoir trois séances (séances A, B et C de la troisième réunion en ligne) pour les examiner en détail, puis déterminer et recommander les voies à suivre pour avancer sur ces questions. Une réunion supplémentaire (huitième réunion en ligne) a été nécessaire pour examiner les propositions de modifications et les recommandations quant aux thèmes à traiter en priorité. C'est également à l'occasion de la huitième réunion que le Comité a procédé à l'élection de son Président et de son Vice-Président.

### **2.4 Projet «Au-delà de la conformité»**

- [11] Lors de la cinquième réunion en ligne, le Comité a fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet «Rolling out Systems Approach Globally» dont il est le comité directeur (projet MTF/INT/336/STF du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

---

<sup>1</sup> Projet de facilitation des échanges du COMESA (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/comesa-trade-facilitation-programme/](http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/comesa-trade-facilitation-programme/).

[STDF], qui vise à déployer une approche systémique à l'échelle mondiale par la mise en commun des outils permettant une application renforcée de cette approche et des négociations commerciales sur le risque phytosanitaire)<sup>2</sup>. Le Comité est convenu de réfléchir aux moyens de rendre les outils «Au-delà de la conformité» accessibles en ligne et a estimé qu'il fallait modifier le rapport sur l'état d'avancement du projet en fonction des commentaires de ses membres afin d'améliorer sa lisibilité.

## 2.5 Planification et communication

[12] Lors de la sixième réunion en ligne, le Comité a examiné les moyens d'améliorer sa communication avec le Secrétariat de la CIPV et a arrêté l'ordre du jour de ses réunions jusqu'en juin 2021. Le Comité s'est également penché sur la nomination des responsables pour les thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités, les sous-groupes et les équipes.

## 2.6 Sous-groupe du Comité chargé du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS)

[13] La septième réunion en ligne du Comité a été consacrée à un point sur les activités du sous-groupe chargé du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV (IRSS). Le Comité a appuyé l'idée que l'IRSS soit un système destiné à être utilisé par la CMP, les organes subsidiaires et le Secrétariat de la CIPV, qu'il soit financé au titre du Programme ordinaire de la FAO (et non uniquement par des projets) et qu'il permette de fournir des éclairages et un appui dans le cadre de l'élaboration des normes ainsi que des directives pour leur mise en œuvre. Le Comité a également approuvé le plan de travail du sous-groupe chargé de l'IRSS, tel que modifié lors de la réunion.

## 2.7 Sous-groupes et équipes du Comité et plan de travail pour 2021

[14] Au cours de la neuvième et dernière réunion du Comité en 2020, un point a été fait sur les activités du sous-groupe de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes et sur le programme y afférent. Un rapport de situation a été présenté par l'équipe chargée des obligations nationales en matière d'établissement de rapports, et le Comité a approuvé le plan de travail proposé. Il a également approuvé la proposition de créer un nouveau sous-groupe sur les obligations nationales en matière d'établissement de rapports, ainsi que le mandat de cette entité. Il a été convenu que l'équipe chargée des obligations nationales en matière d'établissement de rapports poursuivrait ses activités jusqu'à ce que les membres du nouveau sous-groupe puissent être sélectionnés. La participation du Comité à l'élaboration de documents explicatifs a également été abordée. L'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre a profité de cette occasion pour présenter son plan de travail pour 2021 au Comité.

[15] Les rapports des réunions du Comité mentionnées ci-avant sont publiés sur le Portail phytosanitaire international (PPI)<sup>3</sup>.

[16] La coopération entre le Comité des normes et le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités revêt une importance capitale et ce dernier étudie en permanence de nouvelles façons d'améliorer cette collaboration et d'optimiser l'utilisation des ressources.

[17] La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* du travail accompli par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en 2019 et en 2020;
- 2) *remercier* les membres suivants du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, dont le mandat s'est achevé en 2020, pour leur travail et leurs contributions aux activités du Comité:
  - M<sup>me</sup> Sally JENNINGS (Nouvelle-Zélande),
  - M. Mamoun ALBAKRI (Jordanie),

<sup>2</sup> Projet «Rolling out Systems Approach Globally» du STDF (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/beyond-compliance-project/](http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/beyond-compliance-project/).

<sup>3</sup> Rapports des réunions du Comité (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/](http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/).

- M. Dilli Ram SHARMA (Népal),
- M. Yuji KITAHARA (Japon),
- M. Ngatoko NGATOKO (Îles Cook),
- M. Philip KARONJO NJOROGE (Kenya);

3) *remercier* les experts suivants:

1. pour leurs contributions au guide pour l'établissement et le maintien de zones exemptes d'organismes nuisibles:
  - M. Roberto Carlos RAZERA PAPA (Brésil),
  - M. Ahmed HUSSIEN (Égypte),
  - M<sup>me</sup> Alies VAN SAUERS-MULLER (Suriname),
  - M. Kenneth A. BLOEM (États-Unis),
  - M. Walther ENKERLIN HOEFLICH (Division mixte FAO/AIEA);
2. pour leurs contributions au guide Communication sur le risque phytosanitaire:
  - M. Michael MANDER (Canada),
  - M<sup>me</sup> Andrea SISSONS (Canada),
  - M<sup>me</sup> Melanie NEWFIELD (Nouvelle-Zélande),
  - M<sup>me</sup> Leanne STEWART (Nouvelle-Zélande),
  - M. Alan MACLEOD (Royaume-Uni).

### **Section 3. PROGRAMME MONDIAL DE SURVEILLANCE DE LA SANTÉ DES PLANTES**

[18] Ce programme est placé sous la direction d'une équipe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

[19] Les participants à la quatorzième session de la CMP (2019) ont examiné les conclusions de l'évaluation du dernier programme pilote de surveillance (2015-2018) et ont constaté qu'il n'avait pas donné les résultats escomptés; ils ont recensé plusieurs lacunes, notamment l'absence de planification des remplacements, d'objectifs clairs et de mécanisme de suivi et d'évaluation, entre autres, ainsi que des ressources financières et humaines insuffisantes pour exécuter le projet de manière adéquate. La CMP a formulé des recommandations sur l'élaboration et l'exécution d'initiatives programmatiques futures. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le Comité des normes ont examiné différentes solutions pour faire avancer une initiative de mise en œuvre de la surveillance et ont élaboré une proposition de coordination d'un projet international dans ce domaine qui a été présentée au Bureau. Le Bureau est convenu que les activités qui suivent devaient être menées par le Secrétariat de la CIPV – celles-ci ont également été notées par le Groupe de la planification stratégique – et a présenté un plan de travail pour le Programme mondial de surveillance de la santé des plantes:

- *Révision du guide Surveillance des organismes nuisibles (2017-049)*: comprend un examen et une révision du guide<sup>4</sup> en vue de le mettre en phase avec la révision récemment adoptée de la NIMP 6 *Surveillance* (2018). Le Bureau est également convenu de relever le niveau de priorité de ce thème de 3 à 1. Le groupe de travail s'est réuni en ligne en 2020 et est arrivé à la conclusion qu'il n'existait pas de contradiction majeure entre le guide et la NIMP 6 révisée (2018) et qu'il était important de vérifier les références à la précédente NIMP 6 dans le guide et de les mettre à jour en fonction de la norme révisée. *Page web relative à la surveillance sur*

---

<sup>4</sup> Guide Surveillance des organismes nuisibles: [www.ippc.int/fr/publications/86051/](http://www.ippc.int/fr/publications/86051/).

*le PPI*: comprenait l'élaboration d'une page secondaire Surveillance<sup>5</sup> sur le PPI, conçue et structurée dans le respect de la stratégie de conception des pages web du Comité, et accessible à partir de la page consacrée au système phytosanitaire. Les ressources proposées comprenaient des contributions en nature, sous forme de temps, de la part de responsables de la surveillance au sein du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et du Comité des normes ainsi que de spécialistes associés de ce domaine. Cette activité est liée au cadre commun aux deux comités et au portail de la surveillance du PPI, et est menée avec l'aide du Secrétariat de la CIPV.

- *Registre mondial des projets de surveillance*: création d'un registre mondial des projets de surveillance de la santé des plantes, hébergé sur le PPI ou sur un portail de surveillance externe, et enrichi et mis à jour annuellement. Ces activités seront menées dans le cadre de l'examen annuel des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités réalisé par le Comité.
- *Colloque international sur les zones exemptes et la surveillance d'organismes nuisibles (tenu en 2019)*: aide à l'élaboration et consolidation de supports techniques de surveillance (présentations, études de cas, affiches, projets et expertise) pour ce colloque de 2019. Ces ressources ont été revues par les experts des zones exemptes et de la surveillance des organismes nuisibles, puis ont été présentées durant le colloque. Elles sont désormais disponibles sur le PPI<sup>6</sup>. Ces travaux ont été menés avec l'aide du Secrétariat de la CIPV.

[20] Par ailleurs, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le Comité des normes ont proposé les deux activités décrites ci-après, et le Bureau a considéré que ces activités devaient être menées avec l'aide des membres des deux comités et l'appui de l'Organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) d'Australie, mais sans le soutien du Secrétariat de la CIPV, et qu'elles devaient être intégrées dans le processus défini pour les ressources mises à disposition:

- *Cours de formation en ligne à la surveillance*: élaboration et mise en service d'un cours de formation en ligne à la surveillance destiné aux ONPV, aux organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV), aux acteurs des filières et aux parties prenantes externes.
- *Registre mondial des experts de la surveillance*: établissement d'un registre mondial d'experts de la surveillance de la santé des plantes, hébergé sur le PPI ou un portail de surveillance externe, et enrichi et mis à jour annuellement.

#### **Section 4. PROGRAMME RELATIF AUX CONTENEURS MARITIMES**

[21] Ce programme est placé sous la direction d'un sous-groupe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes.

[22] Un document distinct (CPM 2021/27) est présenté à la CMP sur ces activités.

#### **Section 5. PROGRAMME RELATIF AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE**

[23] Ce programme de la CIPV est placé sous la direction d'une équipe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. La *gestion du commerce électronique* est l'un des huit éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030<sup>7</sup>. Le plan de travail

<sup>5</sup> Page Surveillance (en anglais seulement): [www.ippc.int/core-activities/capacity-development/phytosanitary-system/surveillance/](http://www.ippc.int/core-activities/capacity-development/phytosanitary-system/surveillance/).

<sup>6</sup> Page web du Colloque international sur les zones exemptes et la surveillance d'organismes nuisibles (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/symposia/symposium-on-pfas-and-surveillance/](http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/symposia/symposium-on-pfas-and-surveillance/).

<sup>7</sup> Lien vers le Cadre stratégique 2020-2030 de la CIPV, tel qu'approuvé par la CMP à sa quatorzième session (2019) et présenté dans le document suivant de la quinzième session: CPM 2020/08: [www.ippc.int/en/publications/88125/](http://www.ippc.int/en/publications/88125/).

de trois ans du Secrétariat de la CIPV sur le commerce électronique a été approuvé par le Comité à sa réunion de novembre 2019<sup>8</sup>. Les principales activités du plan de travail sont les suivantes:

- [24] **Création d'un réseau informel d'experts du commerce électronique:** un réseau virtuel d'experts du commerce électronique a été mis en place, et un forum de discussion électronique a été lancé en février 2020. Ce réseau est destiné à améliorer la collaboration entre les participants, à faciliter les échanges d'informations sur les initiatives et les problèmes en matière de commerce en ligne et à déterminer les possibilités de lutte contre les risques phytosanitaires liés au commerce électronique transfrontière. Les Secrétariats de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de l'Union postale universelle (UPU), du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), du Codex et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ont tous nommé des représentants au réseau de la CIPV sur le commerce électronique. Par ailleurs, des experts d'un certain nombre d'ONPV et d'ORPV et certaines parties prenantes du secteur ont également rejoint ce réseau.
- [25] **Collaboration renforcée avec d'autres organisations internationales clés:** en mars 2019, les Secrétariats de la CIPV et de l'OMD ont signé un plan de travail conjoint<sup>9</sup> qui prévoit une coopération accrue sur le commerce électronique. En septembre 2019, le Secrétariat de la CIPV a rencontré un fonctionnaire technique de l'OMD chargé du commerce électronique en vue d'échanger des informations et de renforcer la collaboration entre les deux entités. En février 2020, le Secrétariat de la CIPV a participé au Groupe de travail de l'OMD sur le commerce électronique<sup>10</sup>.
- [26] **Collecte et diffusion des ressources techniques phytosanitaires existantes au sein de la communauté de la CIPV:** une page web consacrée au commerce électronique<sup>11</sup> a été lancée sur le PPI en février 2020 afin de fournir des informations et des ressources à la communauté de la CIPV. Un appel<sup>12</sup> à communication de ressources techniques phytosanitaires concernant le commerce électronique a été lancé en 2020. Les ressources reçues seront examinées par le Comité et publiées sur le PPI, conformément au processus défini pour les ressources mises à disposition.
- [27] **Élaboration d'un nouveau guide de la CIPV sur le commerce électronique de végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés (2017-039):** l'objet de ce guide est de donner des indications sur la réduction des risques phytosanitaires associés au commerce électronique transfrontière et sur la sensibilisation des parties contractantes de la CIPV, des parties prenantes au commerce électronique (en particulier les opérateurs postaux, transporteurs express, administrations des douanes, plateformes de commerce électronique, etc.) et de différentes organisations internationales aux risques phytosanitaires potentiels associés au commerce électronique de végétaux, de produits végétaux et d'autres articles réglementés. Les grandes lignes du guide ont été communiquées aux ONPV et ORPV pour consultation en 2020. Un appel<sup>13</sup> à candidatures d'experts pour le groupe de travail qui sera chargé d'élaborer le guide a été lancé en octobre 2020.

<sup>8</sup> Novembre 2019, rapport du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (annexe 6, page 49): [www.ippc.int/en/publications/88046/](http://www.ippc.int/en/publications/88046/) (en anglais seulement).

<sup>9</sup> Plan de travail conjoint entre les Secrétariats de l'OMD et de la CIPV (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/partners/wco/publications/2019/03/joint-work-plan-between-the-wco-and-the-ippc-secretariat/](http://www.ippc.int/en/partners/wco/publications/2019/03/joint-work-plan-between-the-wco-and-the-ippc-secretariat/).

<sup>10</sup> Février 2020 – Groupe de travail de l'OMD sur le commerce électronique: [www.wcoomd.org/fr/media/newsroom/2020/february/the-working-group-on-e-commerce-meets-to-finalise-outstanding-work-items.aspx](http://www.wcoomd.org/fr/media/newsroom/2020/february/the-working-group-on-e-commerce-meets-to-finalise-outstanding-work-items.aspx).

<sup>11</sup> Page web du PPI sur le commerce électronique (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/e-commerce/](http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/e-commerce/).

<sup>12</sup> Appel à communication de ressources (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/calls/call-for-phytosanitary-technical-resources-related-to-e-commerce-pra-and-pest-outbreak-alert-and-response-systems-that-may-be-shared-with-the-ippc-community/](http://www.ippc.int/en/calls/call-for-phytosanitary-technical-resources-related-to-e-commerce-pra-and-pest-outbreak-alert-and-response-systems-that-may-be-shared-with-the-ippc-community/).

<sup>13</sup> Appel à candidatures d'experts (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/calls/call-for-experts-to-develop-a-ippc-e-commerce-guide-for-plants-plant-products-and-other-regulated-articles-2017-039/](http://www.ippc.int/en/calls/call-for-experts-to-develop-a-ippc-e-commerce-guide-for-plants-plant-products-and-other-regulated-articles-2017-039/).



[28] La CMP est invitée à:

- 4) *prendre note* des activités entreprises pour faire progresser le Programme relatif au commerce électronique.

## **Section 6. PROGRAMME RELATIF AUX OBLIGATIONS DES PAYS EN MATIÈRE D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS**

[29] Ce programme est actuellement placé sous la direction d'une équipe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

[30] En décembre 2020, le Secrétariat de la CIPV a présenté au Comité un rapport intérimaire exposant les activités relatives aux obligations des pays en matière d'établissement de rapports, ainsi qu'un plan de travail pour examen et approbation par le Comité.

[31] Les réalisations du Programme relatif aux obligations des pays en matière d'établissement de rapports en 2019 et en 2020 sont les suivantes:

1. Quatre numéros de NRO UPDATE (bulletin d'information éducatif) ont été publiés sur le PPI<sup>14</sup> et des rappels automatiques fréquents ont été envoyés aux parties contractantes pour les tenir informées.
2. Une enquête a été lancée pour réunir des suggestions sur la façon dont on pourrait améliorer la fonctionnalité et l'efficacité du Programme relatif aux obligations des pays en matière d'établissement de rapports. Les résultats de l'enquête ont été analysés et présentés au Comité en 2019, conjointement avec des données relatives aux signalements d'organismes nuisibles communiqués par les pays sur les cinq dernières années (2015 à 2019).
3. En 2019, un atelier de formation sur ces obligations s'est tenu dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord et a permis aux participants de découvrir le Programme et d'apprendre comment créer et publier sur le PPI des notes d'information pertinentes. En 2020, deux autres ateliers de formation ont réuni 50 participants de 15 pays et territoires des Caraïbes, et environ 50 participants de 47 pays de la région Afrique.
4. Avec l'adhésion de l'Ouzbékistan à la Convention internationale pour la protection des végétaux, le nombre de parties contractantes est passé à 184. Le Secrétariat de la CIPV a apporté une aide régulière aux points de contact de la Convention et à leurs rédacteurs chargés du PPI pour faciliter la communication d'informations au moyen de ce portail. En 2019 et en 2020, on a compté 101 changements pour les points de contact de la CIPV, 23 parmi les éditeurs et 87 rapports mis à jour concernant la description de l'ONPV.
5. Un cours de formation en ligne sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports<sup>15</sup> et un bulletin sur les organismes nuisibles ont été achevés et mis à disposition sur le PPI.

[32] La CMP est invitée à:

- 5) *prendre note* des activités entreprises pour faire progresser le Programme relatif aux obligations des pays en matière d'établissement de rapports.

---

<sup>14</sup> NRO UPDATE (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/core-activities/information-exchange/nro/](http://www.ippc.int/en/core-activities/information-exchange/nro/).

<sup>15</sup> Cours de formation en ligne sur les obligations des pays en matière d'établissement de rapports (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/e-learning/](http://www.ippc.int/en/e-learning/).



## Section 7. PROGRAMME RELATIF À LA PRÉVENTION ET AU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- [33] Ce programme, qu'il était proposé de mener sous la direction d'un sous-groupe (Prévention et règlement des différends) du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, a été mis en sommeil pour 2020.
- [34] Un document d'information<sup>16</sup> retraçant comment la CMP et le Secrétariat de la CIPV ont été amenés à apporter leur aide dans le règlement des différends phytosanitaires a été présenté à la réunion du Groupe de la planification stratégique<sup>17</sup> en octobre 2019. Le Groupe de la planification stratégique a débattu de cette question et a recommandé au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de mettre ses activités de prévention et de règlement des différends en sommeil jusqu'à ce que le Secrétariat de la CIPV et le Bureau juridique de la FAO aient révisé les procédures que la CMP a approuvées concernant le règlement des différends de la CIPV pour s'assurer de leur clarté et de leur cohérence. Ces activités seront exécutées sous réserve de la disponibilité de fonds. Il a été recommandé d'attendre, pour commencer cette révision, que l'Année internationale de la santé des végétaux (2020) soit passée.
- [35] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a accepté les recommandations du Groupe de la planification stratégique et est convenu que les activités visées seraient mises en sommeil.
- [36] La CMP est invitée à:
- 6) *noter* que le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a accepté, sur la base d'une recommandation formulée par le Groupe de la planification stratégique, de mettre ses activités liées à la prévention et au règlement des différends en sommeil jusqu'à la fin de l'Année internationale de la santé des végétaux;
  - 7) *envisager* d'allouer des fonds pour la révision des procédures concernant le règlement des différends de la CIPV approuvées par la CMP, en vue de s'assurer de leur clarté et de leur cohérence.

## Section 8. SYSTÈME D'EXAMEN ET DE SOUTIEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CIPV

- [37] Ce programme est placé sous la direction d'un sous-groupe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.
- [38] Le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV (IRSS) a été mis en place dans le but d'examiner la mise en œuvre de la CIPV, de ses normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des recommandations de la CMP, puis de soutenir le renforcement des domaines que l'on aurait repérés comme présentant des lacunes ou appelant des indications supplémentaires. L'Union européenne (UE) a apporté le financement de trois cycles de projets. Le projet actuel de l'UE prendra fin en janvier 2021; cependant, du fait de la pandémie, plusieurs activités n'ont pas pu être menées à bien, et une prolongation a été demandée.
- [39] Un sous-groupe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, constitué autour de l'IRSS et comprenant des représentants de ce comité, du Comité des normes, du Bureau et des ORPV, a été créé en 2018 pour superviser quelques-unes des activités prévues de l'IRSS. Une procédure<sup>18</sup> de présentation des propositions de thèmes par le Bureau, les ORPV, le Comité chargé de

<sup>16</sup> Document du Groupe de la planification stratégique sur la prévention et le règlement des différends (14\_SPG\_2019\_Oct) (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/publications/87640/](http://www.ippc.int/en/publications/87640/).

<sup>17</sup> Rapport de la réunion d'octobre 2019 du Groupe de la planification stratégique (en anglais seulement): [www.ippc.int/static/media/files/publication/en/2020/01/SPG\\_2019\\_Oct\\_Report\\_2020-01-14.pdf](http://www.ippc.int/static/media/files/publication/en/2020/01/SPG_2019_Oct_Report_2020-01-14.pdf).

<sup>18</sup> Procédure de proposition de thèmes pour l'IRSS (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/publications/88059/](http://www.ippc.int/en/publications/88059/).

la mise en œuvre et du renforcement des capacités, le Comité des normes et le Secrétariat de la CIPV a été adoptée en 2019. Une liste de thèmes<sup>19</sup> d'étude et d'enquête intéressant l'IRSS et approuvés par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités est fournie ci-après:

**Thèmes intéressant l'IRSS** (*tels qu'approuvés par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités*)

- **Achevés:**
  1. Évaluation de la mise en œuvre du programme pilote sur la surveillance des organismes nuisibles (2018-60, priorité 1).
  2. Examen des propositions de mise en œuvre issues de l'appel à propositions de thèmes, et évaluation de leur faisabilité (2018-61, priorité 1).
  3. Appui analytique apporté à l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes dans la conception et la réalisation d'enquêtes et l'analyse des résultats (2018-51, priorité 1, entrant dans le champ d'application du mandat de l'Équipe spéciale).
  4. Étude théorique sur les *Exigences applicables aux ONPV autorisant des entités à mener des actions phytosanitaires* (2018-55, priorité 2).
  
- **En bonne voie:**
  1. Analyse consolidée de deux enquêtes générales précédentes sur la CIPV (2018-53, priorité 1); les activités sur ce sujet ont été lancées et seront achevées début 2021. L'analyse devrait permettre de voir si des tendances se dégagent entre les deux enquêtes, et donner des indications pour la rédaction des questions de la prochaine enquête générale (la troisième).
  2. Enquête sur le bilan de la mise en place de zones exemptes d'organismes nuisibles (2018-50, priorité 1; l'enquête était consultative dans sa formulation, et visait à mobiliser les connaissances spécialisées des experts techniques participant à l'élaboration du guide sur les zones exemptes d'organismes nuisibles et/ou à celle du programme du colloque qui était à venir sur les zones exemptes d'organismes nuisibles et la surveillance, ainsi que des experts ayant appartenu à l'ancien Groupe technique sur les mouches des fruits). L'enquête a été réalisée et a permis de réunir 57 réponses (tous les répondants n'ont toutefois pas répondu à la totalité de l'enquête) et l'analyse des résultats devrait être achevée début 2021.
  
- **Thèmes à traiter, en attente d'un financement:**
  1. Élaboration de la troisième enquête générale sur la CIPV (2018-54, priorité 1, en attente de l'analyse des deux enquêtes générales précédentes).
  2. Élaboration de mesures de référence permettant de surveiller les effets et d'enregistrer/de faire connaître les avantages du Cadre stratégique 2020-2030 (2018-52, priorité 1, en attente de l'adoption du Cadre stratégique de la CIPV).
  3. Étude sur l'élaboration de directives relatives à la gestion des frontières fondée sur le risque (2019-13, priorité 1).
  4. Étude sur l'utilité des protocoles de diagnostic de la CIPV (2019-14, priorité 1).
  5. Étude théorique visant à cataloguer les traitements phytosanitaires et l'étendue de leur utilisation (2018-56, priorité 3).
  6. Étude sur la participation mondiale et l'engagement qui en résulte dans la communauté de la CIPV (2019-15, priorité 1, à intégrer dans le domaine de travail consacré à l'«élaboration de mesures de référence permettant de surveiller les effets et d'enregistrer/de faire connaître les avantages du Cadre stratégique 2020-2030»).

---

<sup>19</sup> Thèmes d'étude et d'enquête intéressant l'IRSS et approuvés par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/publications/87720/](http://www.ippc.int/en/publications/87720/).

[40] La CMP est invitée à:

- 8) *prendre note* du rapport sur l'avancement des activités de l'IRSS; *prendre note* des activités entreprises pour faire progresser les travaux lancés au titre de l'IRSS;
- 9) *noter* l'intention du Secrétariat de la CIPV de faire passer l'IRSS du statut d'activité dans le cadre d'un projet à celui d'un système au service de la communauté de la CIPV, assorti d'un plan de travail à long terme qui sera financé par des donateurs multiples.

### **Section 9. AJUSTEMENTS APPORTÉS À LA LISTE DE THÈMES RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE ET AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

[41] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a examiné la liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités de manière approfondie en 2020. Les résultats de cet examen sont présentés à la CMP dans un document distinct intitulé *Ajustements apportés à la liste de thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités* (CPM 2021/29).

### **Section 10. GUIDES ET MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE**

[42] Ce travail est mené avec l'aide du Secrétariat de la CIPV, et bénéficie des contributions d'une équipe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités.

[43] Les guides et le matériel pédagogique de la CIPV comprennent: des guides, des cours de formation en ligne, des modules de formation, des notes d'information, des infographies et d'autres éléments relatifs au renforcement des capacités et à la mise en œuvre.

#### **[44] 10.1 Élaboration des guides et du matériel pédagogique de la CIPV**

[45] Les guides et le matériel pédagogique suivants ont été publiés en 2019-2020:

- *Guide for Establishing and Maintaining Pest Free Areas* (Guide pour l'établissement et le maintien de zones exemptes d'organismes nuisibles) (2017-045, priorité 1)<sup>20</sup>;
- *Guide de la CIPV – Communication sur le risque phytosanitaire* (2017-046, priorité 1)<sup>21</sup>;
- *Normes applicables aux mouches des fruits*, infographie animée (*Les normes phytosanitaires sur les mouches des fruits peuvent faciliter l'accès au marché*)<sup>22</sup> (2017-042, priorité 3).

[46] Le guide Surveillance des organismes nuisibles de la CIPV a été traduit en espagnol grâce à une contribution en nature de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), et est disponible sur le PPI<sup>23</sup>.

[47] Les huit guides suivants de la CIPV ont été traduits en français grâce à une contribution en nature du Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique pour la promotion des fruits tropicaux, légumes de contre-saison, fleurs, plantes ornementales et épices (COLEACP):

1. Création d'une organisation nationale de la protection des végétaux<sup>24</sup>;
2. Fonctionnement d'une organisation nationale de la protection des végétaux<sup>25</sup>;

<sup>20</sup> Guide for Establishing and Maintaining Pest Free Areas: [www.fao.org/documents/card/en/c/ca5844en](http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca5844en).

<sup>21</sup> Guide de la CIPV – Communication sur le risque phytosanitaire: [www.fao.org/documents/card/fr/c/ca3997fr](http://www.fao.org/documents/card/fr/c/ca3997fr).

<sup>22</sup> Article sur l'infographie animée «Les normes phytosanitaires sur les mouches des fruits peuvent faciliter l'accès au marché»: [www.ippc.int/fr/news/fruit-fly-international-standards-can-help-gain-market-access/](http://www.ippc.int/fr/news/fruit-fly-international-standards-can-help-gain-market-access/).

<sup>23</sup> Vigilancia Fitosanitaria – [www.fao.org/3/ca3764es/ca3764es.pdf](http://www.fao.org/3/ca3764es/ca3764es.pdf).

<sup>24</sup> Création d'une organisation nationale de la protection des végétaux: [www.ippc.int/publications/86038/](http://www.ippc.int/publications/86038/).

<sup>25</sup> Fonctionnement d'une organisation nationale de la protection des végétaux: [www.ippc.int/publications/86039/](http://www.ippc.int/publications/86039/).

3. Gestion des relations avec les parties prenantes<sup>26</sup>;
4. Vérification des importations<sup>27</sup>;
5. Certification à l'exportation<sup>28</sup>;
6. Surveillance des organismes nuisibles<sup>29</sup>;
7. Guide pour la prestation de services de diagnostic phytosanitaire<sup>30</sup>;
8. Guide de la CIPV – Communication sur le risque phytosanitaire<sup>31</sup>.

[48] Des pages web distinctes ont été créées pour chaque guide et matériel pédagogique en cours d'élaboration, en vue de renforcer la transparence. Les guides et le matériel pédagogique suivants sont en cours d'élaboration:

- Un projet de «Pest Status Guide» (Situation d'un organisme nuisible) (2017-048)<sup>32</sup> a été élaboré et sera publié une fois que la NIMP n° 8 révisée, *Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone*, aura été adoptée par la CMP.
- La révision en cours du guide *Surveillance des organismes nuisibles* (2017-049)<sup>33</sup> vise à harmoniser la terminologie utilisée dans ce dernier avec la NIMP n° 6 *Surveillance* (2018), à ajouter des études de cas et à apporter d'autres ajustements mineurs.
- Le groupe de travail chargé d'élaborer le *Guide to support implementation of ISPM 15* (Guide pour appuyer l'application de la NIMP n° 15)<sup>34</sup> (2017-043) s'est réuni pour la première fois en novembre 2020 et a lancé les travaux.
- L'ébauche de plan du *e-Commerce Guide* (Guide sur le commerce électronique) (2017-039)<sup>35</sup> a été diffusée aux parties contractantes pour consultation en mai 2020. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a approuvé le plan final du guide en septembre 2020 et un appel à candidatures d'experts pour la rédaction du guide a été lancé en octobre 2020.

## 10.2 Plans de mise en œuvre des guides et du matériel pédagogique de la CIPV

[49] En novembre 2019, le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a approuvé la *Feuille de route pour l'élaboration de plans de mise en œuvre pour les guides et le matériel pédagogique de la CIPV*<sup>36</sup>. L'objectif de l'élaboration de plans de mise en œuvre pour différents guides est de faire connaître l'existence de ce matériel, d'améliorer l'accessibilité et de développer l'utilisation de ces ressources techniques. Le Comité a examiné en détail le champ d'application de ces plans de

<sup>26</sup> Gestion des relations avec les parties prenantes: [www.ippc.int/publications/86040/](http://www.ippc.int/publications/86040/).

<sup>27</sup> Vérification des importations: [www.ippc.int/publications/86041/](http://www.ippc.int/publications/86041/).

<sup>28</sup> Certification à l'exportation: [www.ippc.int/publications/86042/](http://www.ippc.int/publications/86042/).

<sup>29</sup> Surveillance des organismes nuisibles: [www.ippc.int/publications/86051/](http://www.ippc.int/publications/86051/).

<sup>30</sup> Guide pour la prestation de services de diagnostic phytosanitaire: [www.ippc.int/publications/86076/](http://www.ippc.int/publications/86076/).

<sup>31</sup> Guide de la CIPV – Communication sur le risque phytosanitaire: [www.ippc.int/en/publications/88510/](http://www.ippc.int/en/publications/88510/).

<sup>32</sup> Élaboration du «Pest Status Guide»: [www.ippc.int/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/development-guides-and-training-materials/pest-status-guide-2017-048/](http://www.ippc.int/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/development-guides-and-training-materials/pest-status-guide-2017-048/).

<sup>33</sup> Révision du guide *Surveillance des organismes nuisibles*: [www.ippc.int/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/development-guides-and-training-materials/surveillance-guide-revision/](http://www.ippc.int/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/development-guides-and-training-materials/surveillance-guide-revision/).

<sup>34</sup> Élaboration d'un guide pour appuyer l'application de la NIMP n° 15: [www.ippc.int/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/development-guides-and-training-materials/guide-to-support-implementation-of-isp-15-2018-012/](http://www.ippc.int/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/development-guides-and-training-materials/guide-to-support-implementation-of-isp-15-2018-012/).

<sup>35</sup> Élaboration du guide sur le commerce électronique: [www.ippc.int/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/development-guides-and-training-materials/e-commerce-guide-2017-039/](http://www.ippc.int/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/development-guides-and-training-materials/e-commerce-guide-2017-039/).

<sup>36</sup> Novembre 2019, rapport du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/publications/88046/](http://www.ippc.int/en/publications/88046/).

mise en œuvre et les modalités de leur élaboration lors des quatrième<sup>37</sup> et sixième<sup>38</sup> réunions en ligne, tenues en 2020. Trois guides ont été choisis en tant que pilote, et leurs plans de mise en œuvre sont en cours d'élaboration: «Pest Free Areas» (zones exemptes d'organismes nuisibles), «Pest status» (situation d'un organisme nuisible) et Surveillance.

## **Section 11. RESSOURCES EN LIGNE POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

- [50] Ces activités sont placées sous la direction d'une équipe du Comité.
- [51] Les ressources apportées par les ONPV et les ORPV ainsi que d'autres organisations sont désormais disponibles sur le PPI<sup>39</sup>. Le Comité a approuvé des critères révisés relatifs à l'examen et à la publication des contributions aux ressources phytosanitaires sur le PPI<sup>40</sup>, en vue de s'assurer de l'utilité de ces éléments d'un point de vue mondial. De nouvelles ressources répondant à ces critères ont été ajoutées.
- [52] Le Comité a également examiné la structure d'une page «Phytosanitary System» (Système phytosanitaire) sur le PPI, qui présente le matériel technique relatif au renforcement des capacités et à la mise en œuvre pour chaque composante d'un système phytosanitaire. Le matériel technique comprend les NIMP, les recommandations de la CMP, les guides et le matériel pédagogique ainsi que les ressources mises à disposition, afin de permettre de mieux appréhender et mettre en œuvre les différentes composantes du système. En 2020, huit pages secondaires, «Eradication, Phytosanitary Export Certification System, Systems Approach, NPPO Establishment and Operation, Phytosanitary Treatments, Surveillance, Pest reporting and ISPM15 Implementation» (éradication, système de certification phytosanitaire à l'exportation, approche systémique, création et fonctionnement d'une organisation nationale de la protection des végétaux, traitements phytosanitaires, surveillance, signalement d'organismes nuisibles et application de la NIMP n° 15) ont été mises en ligne<sup>41</sup> avec la collaboration des membres du Comité. D'autres pages secondaires devraient être mises en ligne mi-2021.

## **Section 12. PROJETS**

- [53] Ces activités sont placées sous la direction d'une équipe du Comité.
- [54] Le Comité a approuvé une stratégie et une procédure d'examen et d'analyse des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités<sup>42</sup>. L'objet et la finalité de cette stratégie sont de déterminer comment on peut recueillir des informations à partir de projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités exécutés par différentes entités (parties contractantes, ORPV, Secrétariat de la CIPV, organisations internationales et autres organismes d'exécution) et les partager dans un référentiel centralisé géré par le Comité. Cette initiative contribuera ensuite à promouvoir les principes inspirés des meilleures pratiques à l'échelle mondiale, à optimiser les investissements dans la recherche-développement, à renforcer les effets de synergie, à réduire les doublons dans les activités et à offrir des possibilités de mise en réseau aux professionnels de la santé des végétaux. Le Comité

---

<sup>37</sup> Juillet 2020, rapport de la quatrième réunion en ligne du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/publications/89076/](http://www.ippc.int/en/publications/89076/).

<sup>38</sup> [www.ippc.int/en/publications/89266/](http://www.ippc.int/en/publications/89266/).

<sup>39</sup> Les ressources mises à disposition sont accessibles à l'adresse suivante: [www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/contributed-resource-list/](http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/contributed-resource-list/).

<sup>40</sup> Les critères en matière de publication de ressources phytosanitaires sur le PPI sont disponibles à l'adresse suivante (en anglais seulement): [www.ippc.int/static/media/uploads/1.1.2\\_criteria\\_for\\_posting\\_contributed\\_resources\\_2019-05-31.pdf](http://www.ippc.int/static/media/uploads/1.1.2_criteria_for_posting_contributed_resources_2019-05-31.pdf).

<sup>41</sup> Page «Phytosanitary System»: [www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/phytosanitary-system/](http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/phytosanitary-system/).

<sup>42</sup> La stratégie et la procédure d'examen et d'analyse des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités par le Comité sont disponibles à l'adresse (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/publications/88055/](http://www.ippc.int/en/publications/88055/).



examine et analyse les projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités proposés à la suite d'un appel, puis, en collaboration avec le Secrétariat de la CIPV, extrait les informations de ces propositions et les présente sous un format cohérent à l'aide d'un modèle. Une fois examinées et adaptées par le Comité, ces informations sont également publiées sur le PPI<sup>43</sup>. Le Comité a par ailleurs été chargé d'examiner tous les nouveaux projets que le Secrétariat de la CIPV souhaite accepter afin de vérifier qu'ils satisfont aux critères définis, qu'ils sont conformes aux objectifs stratégiques de la CIPV, et qu'ils présentent une dimension stratégique et un avantage concurrentiel.

[55] En 2019, les trois nouveaux projets ci-après, qui sont gérés par le Secrétariat de la CIPV, ont été revus par le Comité, qui a établi qu'ils répondaient aux critères mentionnés ci-dessus:

1. composante phytosanitaire d'un projet de la FAO destiné à appuyer le programme de facilitation des échanges (2019-2023) du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) – composante portant sur les capacités nécessaires pour assurer l'analyse du risque phytosanitaire, préparer les émissions de certificats phytosanitaires électroniques (e-Phyto) et gérer les infestations d'organismes nuisibles (GCP/INT/387/COM);
2. projet de l'UE destiné à appuyer le Cadre stratégique de la CIPV: normes portant spécifiquement sur des marchandises et des filières, systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles et e-Phyto (2020-2022) (GCP/GLO/040/EC);
3. projet de l'UE visant à appuyer la mise en œuvre de la CIPV, en aidant notamment les pays en développement à participer aux réunions et en contribuant à l'élaboration de deux projets de normes et de deux ressources pour la mise en œuvre conformes aux priorités définies par la CMP (2020-2022) (GCP/GLO/040/EC).

[56] La CMP est invitée à:

- 10) *prendre acte* du fait que les trois projets suivants ont été examinés par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et qu'ils sont conformes aux objectifs stratégiques de la CIPV et présentent une dimension stratégique et un avantage concurrentiel:
  1. composante phytosanitaire d'un projet de la FAO destiné à appuyer le programme de facilitation des échanges (2019-2023) du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) (GCP/INT/387/COM);
  2. projet de l'UE destiné à appuyer le Cadre stratégique de la CIPV: normes portant spécifiquement sur des marchandises et des filières, systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles et e-Phyto (2020-2022) (GCP/GLO/040/EC);
  3. projet de l'UE pour 2020-2022 visant à appuyer la mise en œuvre de la CIPV (GCP/GLO/040/EC).

### Section 13. SUIVI ET ÉVALUATION

[57] En 2019, le Secrétariat de la CIPV a créé une équipe spéciale sur le suivi et l'évaluation comprenant des représentants de ses différentes unités. Une partie de ces activités a été financée par le projet de l'UE qui appuie l'IRSS, et un projet de cadre de suivi et d'évaluation pour la communauté de la CIPV a été élaboré pour aider à suivre la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030), mais est mis en attente jusqu'à l'adoption de ce dernier et l'achèvement des plans de mise en œuvre des éléments du Programme de développement.

[58] Une théorie du changement a été élaborée pour suivre les contributions de la communauté de la CIPV à la mise en œuvre de la Convention, des NIMP et des recommandations formulées par la CMP, ainsi que les progrès accomplis au regard des objectifs et du Programme de développement définis dans le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030. Cette théorie montre comment un bon fonctionnement des systèmes phytosanitaires contribue à ralentir la dissémination et l'incidence des organismes

<sup>43</sup> Page du PPI consacrée aux projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités (en anglais seulement): [www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/](http://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/projects-on-implementation-and-capacity-development/).

nuisibles aux végétaux et à concrétiser les trois objectifs stratégiques du Cadre: 1) faciliter le commerce sans risque, le développement et la croissance économique; 2) renforcer la sécurité alimentaire mondiale et accroître durablement la productivité agricole; 3) protéger l'environnement contre les incidences des organismes nuisibles des végétaux. Un point sur le suivi et l'évaluation des contributions de la communauté et du Secrétariat de la CIPV, comprenant en annexe la théorie du changement, a été présenté au Groupe de la planification stratégique en octobre 2019<sup>44</sup>.

- [59] Une matrice de suivi et d'évaluation a été mise au point parallèlement à la théorie du changement en vue de déterminer la contribution des activités du Secrétariat aux objectifs et aux éléments du Programme de développement définis dans le Cadre stratégique. La matrice finale et la réflexion sur les indicateurs apporteront des éléments pour l'élaboration des mesures de référence dans le domaine de travail de l'IRSS.
- [60] Une étude analytique des cadres nationaux de suivi et d'évaluation a été lancée, mais peu de parties contractantes ont répondu à l'appel à y participer. Le Belize, le Kenya et la Nouvelle-Zélande y ont cependant pris part et ont accepté que leurs informations soient utilisées pour réaliser des études de cas. Une publication proposant des études de cas sur les bonnes pratiques en matière de suivi et d'évaluation des systèmes phytosanitaires a été présentée au Secrétariat de la CIPV. Elle est en cours de révision et doit être achevée en vue de sa publication début 2021.

#### **Section 14. ÉVALUATIONS DES CAPACITÉS PHYTOSANITAIRES**

- [61] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a examiné et approuvé une stratégie d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) pour 2020-2030. Le Secrétariat de la CIPV a mis en ligne une page web sur le PPI<sup>45</sup> afin de décrire plus précisément le processus d'ECP, d'apporter une assistance et de renforcer la transparence.
- [62] En 2019, une évaluation des capacités phytosanitaires a été réalisée au Nicaragua sous la supervision du Secrétariat de la CIPV, et un nouveau facilitateur ECP a été agréé. Il est à noter qu'à la suite de cette ECP, le Nicaragua a voté une loi phytosanitaire révisée en 2020.
- [63] Des ECP ont été lancées en 2019 à Sri Lanka et en Sierra Leone, et deux facilitateurs ont été formés. En 2020, la pandémie a ralenti ces deux ECP, que l'on tente désormais de poursuivre en ligne.
- [64] En 2020, des ECP ont été lancées en ligne aux Bahamas, en Dominique, à Sainte-Lucie et à Trinité-et-Tobago avec l'appui financier du Bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes; un facilitateur supplémentaire est en formation.
- [65] Le projet qui apportait un financement pour une ECP en Ouzbékistan a pris fin en 2019, mais cette évaluation n'est pas considérée comme terminée, car l'élaboration d'une stratégie nationale de renforcement des capacités phytosanitaires n'a pas encore été lancée.
- [66] Les préparatifs ont commencé en vue de la réalisation d'ECP au Bélarus, au Cambodge et au Népal.
- [67] Des mesures ont également été prises sur le plan administratif en vue de mener en ligne une ECP financée par la Banque mondiale.
- [68] La CMP est invitée à:
- 11) *reconnaître* l'utilité de l'ECP en tant qu'outil d'évaluation et de renforcement des capacités phytosanitaires;
  - 12) *prendre note* des ECP menées dans différents pays qui sont des parties à la Convention;

<sup>44</sup> Document à l'intention du Groupe de la planification stratégique (en anglais seulement): Update on Monitoring and Evaluation of the IPPC Community and IPPC Secretariat: [www.ippc.int/en/publications/87645/](http://www.ippc.int/en/publications/87645/).

<sup>45</sup> Page web Évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) [www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/phytosanitary-capacity-evaluation/](http://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/phytosanitary-capacity-evaluation/).



13) *noter* les résultats obtenus par les parties contractantes à la suite de leur ECP.

[69] La CMP est invitée à:

14) *prendre note* des activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités présentées dans ce rapport.

## Section 15. RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS DEMANDÉES À LA CMP

[70] Seules les sections dans lesquelles la CMP est invitée à prendre des décisions sont présentées; la dernière décision porte sur le rapport dans son intégralité.

### [71] Section 2. Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

[72] La CMP est invitée à:

- 1) *prendre note* du travail accompli par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités en 2019 et en 2020;
- 2) *remercier* les membres suivants du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, dont le mandat s'est achevé en 2020, pour leur travail et leurs contributions aux activités du Comité:
  1. M<sup>me</sup> Sally JENNINGS (Nouvelle-Zélande),
  2. M. Mamoun ALBAKRI (Jordanie),
  3. M. Dilli Ram SHARMA (Népal),
  4. M. Yuji KITAHARA (Japon),
  5. M. Ngatoko NGATOKO (Îles Cook),
  6. M. Philip KARONJO NJOROGE (Kenya);
- 3) *remercier* les experts suivants:
  - pour leurs contributions au guide pour l'établissement et le maintien de zones exemptes d'organismes nuisibles:
    1. M. Roberto Carlos RAZERA PAPA (Brésil),
    2. M. Ahmed HUSSEIN (Égypte),
    3. M<sup>me</sup> Alies VAN SAUERS-MULLER (Suriname),
    4. M. Kenneth A. BLOEM (États-Unis),
    5. M. Walther ENKERLIN HOEFLICH (Division mixte FAO/AIEA);
  - pour leurs contributions au guide Communication sur le risque phytosanitaire:
    1. M. Michael MANDER (Canada),
    2. M<sup>me</sup> Andrea SISSONS (Canada),
    3. M<sup>me</sup> Melanie NEWFIELD (Nouvelle-Zélande),
    4. M<sup>me</sup> Leanne STEWART (Nouvelle-Zélande),
    5. M. Alan MACLEOD (Royaume-Uni).

## Section 5. Programme relatif au commerce électronique

[73] La CMP est invitée à:

- 4) *prendre note* des activités entreprises pour faire progresser le Programme relatif au commerce électronique.

## Section 6. Programme relatif aux obligations des pays en matière d'établissement de rapports

[74] La CMP est invitée à:

- 5) *prendre note* des activités entreprises pour faire progresser le Programme relatif aux obligations des pays en matière d'établissement de rapports.

## Section 7. Programme relatif à la prévention et au règlement des différends

[75] La CMP est invitée à:

- 6) *noter* que le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a accepté, sur la base d'une recommandation formulée par le Groupe de la planification stratégique, de mettre ses activités liées à la prévention et au règlement des différends en sommeil jusqu'à la fin de l'Année internationale de la santé des végétaux;
- 7) *envisager* d'allouer des fonds pour la révision des procédures concernant le règlement des différends de la CIPV approuvées par la CMP, en vue de s'assurer de leur clarté et de leur cohérence.

## Section 8. Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV

[76] La CMP est invitée à:

- 8) *prendre note* des activités entreprises pour faire progresser les travaux lancés au titre de l'IRSS;
- 9) *noter* l'intention du Secrétariat de la CIPV de faire passer l'IRSS du statut d'activité dans le cadre d'un projet à celui d'un système au service de la communauté de la CIPV, assorti d'un plan de travail à long terme qui sera financé par des donateurs multiples.

## Section 12. Projets

[77] La CMP est invitée à:

- 10) *prendre acte* du fait que les trois projets suivants ont été examinés par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, et qu'ils sont conformes aux objectifs stratégiques de la CIPV et présentent une dimension stratégique et un avantage concurrentiel:
  1. composante phytosanitaire d'un projet de la FAO destiné à appuyer le programme de facilitation des échanges (2019-2023) du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) (GCP /INT/387/COM);
  2. projet de l'UE destiné à appuyer le Cadre stratégique de la CIPV: normes portant spécifiquement sur des marchandises et des filières, systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'infestations d'organismes nuisibles et e-Phyto (2020-2022) (GCP/GLO/040/EC);
  3. projet de l'UE pour 2020-2022 visant à appuyer la mise en œuvre de la CIPV (GCP/GLO/040/EC).

## Section 14. Évaluations des capacités phytosanitaires

[78] La CMP est invitée à:

- 11) *reconnaître* l'utilité de l'ECP en tant qu'outil d'évaluation et de renforcement des capacités phytosanitaires;
- 12) *prendre note* des ECP menées dans différents pays qui sont des parties à la Convention;
- 13) *noter* les résultats obtenus par les parties contractantes à la suite de leur ECP.

[79] La CMP est invitée à:

- 14) *prendre note* des activités de mise en œuvre et de renforcement des capacités présentées dans ce rapport.